

Section 1. Identification du produit chimique et du fournisseur

Nom commercial	H-Go Combustible pour camping
Synonymes	Naphta
Usage recommandé	Pour chaufferettes catalytiques, lanternes au naphta, chalumeaux et tous les poêles au naphta.
Fournisseur	Harnois Groupe pétrolier 80, Route 158 Saint-Thomas, Qc, J0K 3L0 Canada Tél. : (800) 363-2712
En cas d'urgence	CANUTEC : (613) 996-6666



Section 2. Identification des dangers

Classification du produit	<ul style="list-style-type: none">• Liquides inflammables - Catégorie 2<ul style="list-style-type: none">• Point d'éclair = 7 °C (44,6 °F) Tagliabue coupe fermée• Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique – Effets narcotiques – Catégorie 3• Danger par aspiration – Catégorie 1
Pictogrammes SIMDUT	
Mention(s) d'avertissement	<ul style="list-style-type: none">• Danger à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2 DANGER <ul style="list-style-type: none">• Liquide et vapeurs très inflammables (H225)• Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires (H304)• Peut provoquer somnolence ou vertiges (H336)• Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme (H411)• En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette (P101)
Mention(s) de danger	<ul style="list-style-type: none">• Tenir hors de portée des enfants (P102)• Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer (P210)• Mise à la terre du récipient et du matériel de réception (P240)• Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles (P242)• Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques (P243)• Éviter de respirer les brouillards, vapeurs et aérosols (P261)• Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé (P271)



COMBUSTIBLE POUR CAMPING
CAMP FUEL

Fiche de données de sécurité

Conseils de prudence

Prévention : Tenir éloigné des sources de chaleur, d'étincelles ou de flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.

Intervention : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. EN CAS D'INGESTION : NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons.

Effets aigus potentiels sur la santé

Yeux	Éviter tout contact avec les yeux.
Peau	Éviter tout contact avec la peau et les vêtements.
Inhalation	Nocif si inhalé. Éviter de respirer les vapeurs et le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé et ranger hors de la portée des enfants.
Ingestion	Toxique si ingéré.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques	Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, selon des données obtenues sur des animaux.
Effets cancérogènes	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration supérieure ou égale à 0,1 % ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.
Effets mutagènes	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets tératogènes	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	Aucun effet important ou danger critique connu.



**COMBUSTIBLE POUR CAMPING
CAMP FUEL**

Fiche de données de sécurité

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation	L'inhalation excessive est nocive. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tel que la somnolence, maux de tête, étourdissements, vertiges, nausées et fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. L'inhalation de vapeurs formées à de hautes températures peut causer une irritation des voies respiratoires.
Ingestion	Peut causer une irritation gastro-intestinale avec nausées et vomissements. L'ingestion d'une grande quantité peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, étourdissements, convulsions et perte de conscience. Nocif ou mortel en cas d'aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus, la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.
Peau	Peut causer une légère irritation de la peau. Irritation de la peau, Lapin : dose de 0,2 g/kg de naphta pendant 14 jours : irritation minimale observée (OCDE SIDS). L'exposition prolongée ou répétée peut causer l'assèchement de la peau, le dégraissage et des dermatites.
Yeux	Peut causer une légère irritation des yeux.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 3. Composition du produit et information sur les ingrédients

<u>Nom</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>% en poids</u>
Fraction légère du solvant naphta (pétrole)	64742-89-8	100 %

Selon les connaissances actuelles du fournisseur et dans des concentrations applicables, ce produit ne contient aucun ingrédient supplémentaire défini comme étant dangereux pour la santé ou l'environnement et, par conséquent, qui doit être divulgué dans cette section.



**COMBUSTIBLE POUR CAMPING
CAMP FUEL**

Fiche de données de sécurité

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	IMMÉDIATEMENT ! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente, rincez la bouche avec de l'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Protection des sauveteurs	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence d'une formation adéquate.
Note au médecin traitant	Traiter les symptômes. Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions.

Section 5. Mesures de lutte contre les incendies

Inflammabilité du produit	Liquide et vapeur très inflammables.
Moyens d'extinction	Poudres chimiques sèches, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone (CO ₂). Ne pas utiliser de jet d'eau direct.
Produits de la combustion	Peut-être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée. Le contact avec des comburants forts peut provoquer un incendie. Le liquide flottant sur l'eau peut se déplacer vers une source d'ignition et propager un incendie.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.



**COMBUSTIBLE POUR CAMPING
CAMP FUEL**

Fiche de données de sécurité

Remarque sur les risques d'incendie	Très haut risque d'incendie.
Remarque sur les risques d'explosion	Risque d'explosion en présence de flamme, d'arc électrique ou d'étincelle.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions environnementales	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'Environnement ou les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage

Petit déversement	Les déversements de moindre envergure peuvent être ramassés ou absorbés à l'aide d'un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, Dustbane). L'élimination doit s'effectuer conformément à la législation locale, régionale ou nationale.
Grand déversement	Évacuer le personnel non autorisé. Retirer les sources d'ignition. Bien aérer l'endroit. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite, Dustbane) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en rinçant à l'eau la surface contaminée.



COMBUSTIBLE POUR CAMPING
CAMP FUEL

Fiche de données de sécurité

Section 7. Manipulation et stockage

Manutention	<p>Tenir éloigné des sources de chaleur, d'étincelles ou de flammes ouvertes. Éviter toutes les sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Éviter l'accumulation d'électricité statique. Mettre les contenants à la terre (<i>ground</i>) ou à la masse lors des transvasements de grande quantité (20 litres et plus). Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder dans le milieu de travail seulement les quantités nécessaires au travail à réaliser. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, boire ou se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.</p>
Entreposage	<p>Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Mettre les gros contenants à la terre (<i>ground</i>) ou à la masse. Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10).</p>
Température d'entreposage	10 °C à 30 °C / 50 °F à 86 °F

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Mesures techniques	<p>Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.</p>
Mesures d'hygiène	<p>Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, fumer, aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.</p>

Protection individuelle

Yeux

Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.

Respiratoire

Les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et la norme CSA Z 94.4 et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition : portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.

Mains

Porter en permanence des gants étanches et résistants à ce produit chimique lors de la manipulation. Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Avant utilisation, l'utilisateur doit s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent être portés seulement sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.

Peau

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche à être exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Porter un tablier synthétique ou de néoprène, au besoin, pour empêcher le contact prolongé ou répété avec la peau. Lors d'un déversement, porter au besoin, une combinaison en polyéthylène synthétique de type Tychem (DuPont) ou une combinaison équivalente destinée à se protéger contre les produits chimiques liquides.

Pieds

Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.

Équipement de protection individuelle (EPI) (Pictogrammes)



Gants de néoprène mince
/ Gants de nitrile



Lunettes
anti-éclaboussures

Nom du produit

H-Go Combustible pour camping

Limites d'exposition

Consulter les autorités locales pour obtenir les limites d'exposition acceptables.



**COMBUSTIBLE POUR CAMPING
CAMP FUEL**

Fiche de données de sécurité

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Propriétés physiques et chimiques	Résultats
État physique	Liquide
Couleur	Clair
Odeur	Odeur de pétrole
Point d'éclair	7 °C / 44,6 °F Tagliabue coupe fermée
Inflammabilité	Inflammable
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	1,4
Limites supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	8,9
Température d'auto-inflammation	S.O.
pH	S.O.
Point d'ébullition à 760 mm Hg	35 °C à 160 °C / 95 °F à 320 °F
Point de congélation	S.O.
Densité relative	0,76 kg/L
Pression de vapeur	6 kPa (45 mm Hg) @ 38 °C (100,4 °F)
Densité de vapeur (air = 1)	> 3
Solubilité dans l'eau	Insoluble dans l'eau
Pourcentage de volatilité	100 %
Taux d'évaporation	> Acétate de butyle
Coefficient de partage – n-octano/eau	2,1 à 6
Température de décomposition	S.O.
Viscosité	S.O.



COMBUSTIBLE POUR CAMPING
CAMP FUEL

Fiche de données de sécurité

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Aucune réaction anticipée. Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses	Aucun.
Incompatibilité avec différentes substances	Éviter les agents oxydants puissants (acide nitrique, acide perchlorique, peroxydes, chlorates et perchlorates).
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.
Polymérisation dangereuse	Aucune réaction dangereuse ne peut se produire.

Section 11. Information toxicologique

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation	L'inhalation excessive est nocive. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tel que la somnolence, maux de tête, étourdissements, vertiges, nausées et fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. L'inhalation de vapeurs formées à de hautes températures peut causer une irritation des voies respiratoires.
Ingestion	Peut causer une irritation gastro-intestinale avec nausées et vomissements. L'ingestion d'une grande quantité peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, étourdissements, convulsions et perte de conscience. Nocif ou mortel en cas d'aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus, la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.
Contact avec la peau	Peut causer une légère irritation de la peau. Irritation de la peau, Lapin : dose de 0,2 g/kg de naphta pendant 14 jours : irritation minimale observée (OCDE SIDS). L'exposition prolongée ou répétée peut causer l'assèchement de la peau, le dégraissage et des dermatites.
Contact avec les yeux	Peut causer une légère irritation des yeux.
Effets cancérogènes	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration supérieure ou égale à 0,1 % ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.
Effets mutagènes	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets tératogènes	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	Aucun effet important ou danger critique connu.



**COMBUSTIBLE POUR CAMPING
CAMP FUEL**

Fiche de données de sécurité

<u>Nom du produit ou de l'ingrédient</u>	<u>Résultat</u>	<u>Espèces</u>	<u>Dosage</u>	<u>Exposition</u>
	DL50 Ingestion	Rat	> 5000 mg/kg	-----
Fraction légère du solvant naphta (pétrole)	CL50 Inhalation	Rat	> 20 mg/l/4h	-----
	DL50 Peau	Lapin	> 3000 mg/kg	-----

Section 12. Information écotoxicologique

	Invertébré aquatique – Daphnie Magna	CE50 0,7 mg/L ; 48 h (OECD 202)
Écotoxicité en milieu aquatique	Plante aquatique – Algue, Selenastrum, capriornutum	CE50 6,5 mg/L ; 72 h (OECD 201)
	Plante aquatique – Algue, Selenastrum, capriornutum	CSEO 0,17 mg/L ; 21 jours (solvant naphta, CAS numéro 64742-89-8)
Persistence	Modérément persistant dans l'environnement.	
Dégradabilité	Le produit dans l'air est rapidement décomposé par processus photochimiques, principalement via oxydation par des radicaux libres hydroxyles ainsi que par photolyse directe. Le temps de demi-vie a été estimé de 5 à 7 jours. Contient des ingrédients qui devraient être facilement biodégradables (> 60 % en 28 jours) selon la ligne directrice OECD 301F, mais qui ne répondent pas au critère de la période de 10 jours.	
Potentiel de bioaccumulation	Contient des composants qui ont un potentiel de bioaccumulation (log K _{oe} de 2,1 à 6). Facteur de bioconcentration (FBC) calculé entre 105 à 1 215.	
Mobilité dans le sol	Le produit s'évapore rapidement dans l'atmosphère en raison du faible degré d'absorption du sol et de sa faible solubilité dans l'eau.	
Autres effets nocifs	Les composés volatils organiques (COV) ont le potentiel pour former de l'ozone et d'autres polluants de l'air dans la basse atmosphère (<i>smog</i>).	

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

Élimination des déchets



Ne pas recycler
les contenants

Important ! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les résidus et les contenants vides doivent être considérés comme des déchets dangereux. Les huiles et les solvants organiques non utilisés ou usés peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale.

Consulter les autorités locales ou régionales.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

Section 14. Information relative au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette	Autres informations
Numéro ONU	UN 1268	DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.				Contient un polluant marin potentiel selon le Règlement sur le TMD (Canada).
Classification pour TMD	UN 1268	DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.	Classe 3	II		Guide de mesure d'urgence 128
IMO/IMDG Transport Maritime International	UN 1268	DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.	Classe 3	GE II		Programmes d'urgence (FS-No) F-E, S-E
IATA – Association Aérienne internationale de Transport	UN 1268	DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.	Classe 3	GE II		



**COMBUSTIBLE POUR CAMPING
CAMP FUEL**

Fiche de données de sécurité

Section 15. Information réglementaire

CANADA :

- Canada LIS et LES : Cette substance est répertoriée dans l'inventaire de la Liste intérieure des substances (LIS).
- Substances toxiques au sens de la LCPE 1999 (annexe 1, Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Fraction légère du solvant naphta (Pétrole) (CAS No. 64742-89-8).
- Inventaire national des rejets de polluants du Canada (INRP) : Fraction légère du solvant naphta (Pétrole) (CAS No. 64742-89-8).

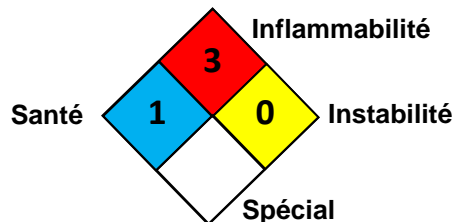
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE :

Autres réglementations

- Toxic Substance Control Act (TSCA) : Cette substance est répertoriée.
- EPCRA Section 313 Toxic Chemicals : Cette substance n'est pas répertoriée.
- EPCRA Section 302/304 Extremely Hazardous Substances: Cette substance n'est pas répertoriée.
- Clean Air Act (CAA 112b) HON - Hazardous Organic National Emission Air Pollutants : Cette substance n'est pas répertoriée.
- CAA 112(r) Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention : Cette substance n'est pas répertoriée.
- Clean Water Act (CWA) 311 Hazardous Substances : Cette substance n'est pas répertoriée.
- Californie Proposition 65 : Cette substance n'est pas répertoriée.

Section 16. Renseignements supplémentaires

National Fire Protection Association
(États-Unis), Indice NFPA



Hazardous Materials Identification
Systems, Indice HMIS

Santé	1
Inflammabilité	3
Dangers physiques	0

Informations à mettre sur l'étiquette

ATTENTION !

- Liquide INFLAMMABLE – Catégorie 2
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique, effets narcotiques – Catégorie 3
- Danger par aspiration – Catégorie 1

Date de révision

28.04.2016

Avis au lecteur

À notre connaissance, les informations communiquées dans cette fiche technique santé-sécurité sont exactes à la date de sa publication. Le fournisseur mentionné ci-haut ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'exhaustivité des renseignements contenus aux présentes. Ces informations sont fournies à titre indicatif en matière de sécurité et ne s'appliquent qu'au produit et aux utilisations visés dans la présente fiche. Ces informations ne s'appliquent pas nécessairement à ce produit s'il est associé à un ou plusieurs autres produits, ou s'il en est fait d'autres utilisations que celles ici décrites. La décision finale quant à l'utilisation appropriée de tout produit est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus et doivent être utilisés avec précaution. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.